



RAPPORT
de la
COMMISSION ROYALE
D'ENQUÊTE RELATIVE
aux
MACHINES AGRICOLES

1971

Clarence L. Barber
Commissaire

© Droits de la Couronne réservés
En vente chez Information Canada à Ottawa,
et dans les librairies d'Information Canada:

HALIFAX
1735, rue Barrington

MONTRÉAL
Édifce Æterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA
171, rue Slater

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG
Édifce Mall Center, 499, avenue Portage

VANCOUVER
657, rue Granville
ou chez votre libraire.

Prix: \$7.50 N° de catalogue Z1-1966/4F

Prix sujet à changement sans avis préalable

Information Canada
Ottawa, 1971



Commission royale d'enquête relative aux machines agricoles

À SON EXCELLENCE

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL

Moi, commissaire, nommé par le décret C.P. 1966-978 du 26 mai 1966 pour faire enquête sur les prix des machines agricoles et des pièces de rechange, ai l'honneur de présenter à Votre Excellence le Rapport final que voici.

A handwritten signature in cursive script, reading "Clarence L. Barber".

Le commissaire,
Clarence L. Barber

mars 1971

DÉCRET EN CONSEIL

C. P. 1966-978

Copie certifiée conforme au procès-verbal d'une réunion du Comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 26 mai 1966.

Sur avis conforme du Premier ministre, le très honorable Lester Bowles Pearson, le Comité du Conseil privé recommande que M. Clarence Lyle Barber, de la ville de Winnipeg, province du Manitoba, soit nommé Commissaire en vertu de la Partie I de la Loi sur les enquêtes pour faire enquête sur les coûts des machines agricoles et des pièces de réparation, et en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire une étude et présenter un rapport concernant

- 1) les facteurs qui influent sur le prix que doit payer l'utilisateur de machines et d'outillage agricoles et de leurs pièces au Canada, y compris en ce qui touche l'effet des coûts de financement, de distribution et d'entretien sur le prix total de l'utilisateur;
- 2) les coûts que doit payer l'utilisateur de machines agricoles au Canada en comparaison des coûts que doivent payer les utilisateurs d'autres pays pour un matériel analogue, à la fois en chiffres absolus et par rapport aux coûts totaux;
- 3) la situation concurrentielle, présente et éventuelle, de l'industrie canadienne des machines agricoles au Canada et dans le commerce d'exportation, en comparaison des industries de machines agricoles d'autres pays, y compris une étude de l'activité en matière de recherches et de développement et du rapport existant entre cette activité et l'établissement de nouvelles installations au Canada;
- 4) le rapport passé et actuel entre le prix et la productivité des machines agricoles; et
- 5) les mesures qui contribueraient à l'expansion d'une production efficace des machines agricoles, à la réalisation de progrès technologiques, à l'amélioration des moyens de distribution, de financement et d'entretien, et au relèvement de la situation concurrentielle de l'industrie, afin que les fermiers du Canada soient assurés de pouvoir bénéficier des prix les plus favorables et de la plus grande disponibilité, en ce qui concerne les machines et les pièces.

Le Comité recommande de plus

- a) que le Commissaire soit autorisé à exercer tous les pouvoirs que lui confère l'article 11 de la Loi sur les enquêtes;
- b) que le Commissaire soit autorisé à retenir au besoin les services d'avocats, de conseillers techniques, d'experts et du personnel requis, à des taux de rémunération, y compris les frais de déplacement et de subsistance, que pourra approuver le Conseil du Trésor;
- c) que le Commissaire adopte la procédure et les méthodes qu'il peut au besoin juger utiles à la poursuite régulière de l'enquête et siège aux dates et endroits au Canada dont il pourra décider à l'occasion;
- d) que le Commissaire puisse bénéficier pleinement de l'aide des ministères et organismes du gouvernement; et
- e) que le Commissaire fasse rapport au Gouverneur en conseil et dépose au bureau de l'Archiviste fédéral les documents et registres de l'enquête aussitôt qu'il sera raisonnablement possible après la conclusion de l'enquête.

Le Greffier du Conseil privé,
R. G. Robertson

TABLE DES MATIÈRES

	Page
REMERCIEMENTS	xiii

PARTIE I – INTRODUCTION ET PERSPECTIVES

Chapitre

1. INTRODUCTION	3
INDEX DES RECOMMANDATIONS	14
2. L'OPINION DE L'AGRICULTEUR, DU FABRICANT ET DU VENDEUR SUR LES PROBLEMES TOUCHANT LES MACHINES AGRICOLES. . .	25
Le prix des machines agricoles et le resserrement de la marge bénéficiaire . . .	25
Disponibilité en pièces détachées et service d'entretien	28
Recherches, essais et rendement	32
Régimes de garantie	34
Changement de modèles, normalisation, sûreté et crédit	35

PARTIE II – STRUCTURE DU MARCHÉ ET NATURE DE LA CONCURRENCE

3. HISTORIQUE	41
4. STRUCTURE DE L'INDUSTRIE DE LA MACHINE AU CANADA	47
Sociétés de production à gamme complète	47
Massey-Ferguson	48
International Harvester	49
John Deere	49
Cockshutt – White Motor	50
J. I. Case	52
Allis-Chalmers	52
Sociétés de machines agricoles à gamme étendue et restreinte	53
Allied Farm Equipment	55
New Holland	56
Versatile	57
C.C.I.L.	58
Autres sociétés	59
5. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ DES MACHINES AGRICOLES	61
Vues et exigences des agriculteurs	61
Changements survenus récemment au niveau de la construction et de la politique de la distribution	67
Variété des principaux produits et volume des ventes	69
Marché continental et mondial	74
6. LA FACILITÉ D'ACCÈS AU MARCHÉ ET LES CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE	77
Le caractère saisonnier de la demande	78
Les fluctuations d'une année à l'autre	79
La lenteur de la croissance à long terme	82
Le réseau de distribution	86

7. ÉCONOMIES D'ÉCHELLE DANS LA FABRICATION, ET AUTRES ÉLÉMENTS DE COÛT RELATIFS AUX CONDITIONS D'ACCÈS AU MARCHÉ DES NOUVELLES ENTREPRISES	89
Économies d'échelle dans la fabrication des tracteurs	89
Estimation des économies de coût	92
Sources des économies d'échelle	94
Analyse des économies aux divers stades de fabrication et sur les frais administratifs généraux	98
Évaluation	100
Économies d'échelle dans la fabrication des moissonneuses-batteuses	100
Économies d'échelle relatives aux autres machines agricoles	104
Économies d'échelle en dehors de la fabrication	105
Frais généraux d'administration	105
Distribution	106
Financement sans intérêt du matériel d'inventaire aux commerçants	106
Recherche et mise au point	107
Conclusion sur les économies d'échelle	107
Coûts de la multiplication des dimensions des machines, des possibilités d'option et du nombre de modèles	108
Remarques relatives au chapitre 7 – Économies d'échelle dans la fabrication des moissonneuses-batteuses	110
8. PARTAGE DU MARCHÉ ET TAUX DE CONCENTRATION	117
Taux de concentration dans le marché canadien	118
Concentration par régions	120
Concentration selon le type de matériel	121
Le Canada et les États-Unis	127
Concentration en Europe de l'Ouest	129
9. COMPORTEMENT DE LA CONCURRENCE	133
Modèle de comportement concurrentiel	133
Emprise sur le marché	138
Tracteurs	138
Moissonneuses-batteuses	151
Autres machines agricoles	153
Nouveaux modèles et nouvelles inventions en tant que facteur concurrentiel	156
Détermination des prix	160
Conclusions	163
Remarques relatives au chapitre 9 – Évènements et changements de prix qui se sont produits depuis la parution de l'étude de la commission intitulée: Rapport spécial sur les prix des tracteurs et des moissonneuses-batteuses au Canada et dans d'autres pays	164
10. DISTRIBUTION AU DÉTAIL ET EN GROS	171
Distribution au détail	171
Distribution en gros	188
Rôle des coopératives dans la distribution des machines agricoles	194
11. VENTE À CRÉDIT EN GROS ET AU DÉTAIL	201
Crédit aux concessionnaires	201
Ventes de détail à crédit	204
Filiales de crédit	208
12. BÉNÉFICES	213
Bénéfices mondiaux des principaux fabricants de machines agricoles	214
Bénéfices réalisés par l'industrie des machines agricoles au Canada	226

Chapitre	Page
13. ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L'INDUSTRIE	261
Structure du marché	261
Comportement concurrentiel	263
Concurrence des prix	263
Concurrence non basée sur les prix	264
Distribution au détail	265
Rendement	266
Efficacité	266
Progrès technologiques	268
Recommandations	269

PARTIE III – PLACE CONCURRENTIELLE DE L'INDUSTRIE SUR LE MARCHÉ NORD-AMÉRICAIN ET SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL

14. LA SITUATION DU COMMERCE MONDIAL DES MACHINES AGRICOLES	275
Baisse de la part du Canada et des États-Unis dans le marché de la machinerie agricole autre que les tracteurs	278
Aspect interrégional du commerce international	279
Classification des importateurs nets: Canada et autres pays	281
Domination des grandes sociétés internationales	281
Situation des manufacturiers locaux et régionaux	284
Position relativement compétitive: Amérique du Nord et Europe	285
Facteurs coûts	285
Décisions récentes concernant l'expansion des entreprises	287
Taux des droits de douane	288
Possibilités de crédit et aide à l'étranger	289
Les transports maritimes	290
15. ÉVOLUTION DU COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS ET ENTRE LE CANADA ET LES AUTRES PAYS	293
16. AVANTAGES DE L'EMPLACEMENT DANS L'INDUSTRIE DES MACHINES AGRICOLES EN AMÉRIQUE DU NORD	309
Avantages découlant de l'emplacement dans le cas de Brantford, de Moline et de Winnipeg	321
Frais de fabrication	322
Coût d'acquisition des matériaux et des pièces	323
Frais de salaires (employés horaires et salariés)	325
Productivité de la main-d'œuvre	327
Recrutement de la main-d'œuvre	330
Frais généraux	331
Différences postérieures à la production	334
Frais de transport à la sortie	334
Impôt sur le revenu des corporations et autres frais d'établissement	336
Résumé et conclusions	337
La production canadienne de tracteurs	341
17. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	345
État actuel de la recherche en machinerie agricole	346
Recherche et développement au Canada: le secteur industriel	348
Recherche et développement au Canada: le secteur universitaire	351
Recherche et développement au Canada: l'État	353
La recherche et développement et son incidence sur la croissance de l'industrie canadienne	356
La recherche et la technologie et son incidence sur la situation concurrentielle de l'agriculture canadienne	360

Chapitre	Page
18. LA GESTION DANS L'INDUSTRIE DES MACHINES AGRICOLES	365
19. L'AVENIR DU MARCHÉ DES MACHINES AGRICOLES	377
Le marché des machines agricoles en Europe de l'Ouest	381
Le marché des machines agricoles en Amérique du Nord	388
Les États-Unis	388
Le Canada	391
Demande de machines agricoles dans les pays en voie de développement	398
20. APPRÉCIATION DE L'AVENIR DE L'INDUSTRIE CANADIENNE	413
PARTIE IV – LA MÉCANISATION DE L'AGRICULTURE	
21. L'ÉVOLUTION DE LA MÉCANISATION AGRICOLE	421
22. L'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE CANADIENNE	425
Changements de structure des exploitations agricoles	425
Superficie des fermes	425
Nombre de fermes	425
Dimensions des fermes	428
Organisation de la ferme et fermage	428
Main-d'œuvre agricole	429
Production agricole	429
Nombre et types de machines	432
Structures économiques de l'agriculture	436
Revenus agricoles	436
Coûts des exploitations agricoles	440
Revenus agricoles	440
Structure financière	443
Investissements dans le matériel agricole	443
23. LES FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉCANISATION AGRICOLE	445
Les facteurs techniques qui ont influencé la mécanisation	445
Techniques de l'outillage	445
Autres techniques	449
Risques de la production	450
Les facteurs matériels qui influent sur la mécanisation agricole	451
Diminution de la population agricole	451
Augmentation de la production	452
Agrandissement des exploitations	453
Les facteurs économiques du développement de la mécanisation	453
Remplacement de la main-d'œuvre	453
Economies dans l'outillage	454
Pressions des coûts et des prix	455
Niveau des revenus agricoles	457
Les facteurs sociaux qui influencent la mécanisation agricole	458
La mentalité des cultivateurs	458
Influences extérieures	459
Répercussions des risques	459
24. EFFETS DE LA MÉCANISATION DE L'AGRICULTURE	461
Effets de la mécanisation sur la technique de production agricole	461
La motorisation	462
Nouvelles machines	462
Nouvelles opérations	462
La main-d'œuvre	463
La répartition des facteurs	463

Incidence de la mécanisation sur la structure matérielle de l'agriculture	466
Les récoltes	466
La qualité du produit	467
L'expansion dans le domaine de la production	467
L'étendue des fermes	467
Le milieu rural	469
Incidence économique de l'évolution des machines	469
Commercialisation des produits agricoles	469
Exploitation à temps partiel	470
Le niveau des investissements	472
Répartition des immobilisations	472
Les dettes	475
Disponibilités des capitaux des fermiers	475
Structure du coût agricole	476
Paiements effectués à l'extérieur du secteur agricole	478
La sécurité économique	478
La productivité des ressources	479
Etranglement du prix coûtant	480
Incidence de l'évolution technique sur la société agricole	482
L'équilibre de la population	482
Le bien-être physique	483
25. ADAPTATION À L'ÉVOLUTION DES TECHNIQUES AGRICOLES	487
Réorganisation agricole	487
Organisation de l'exploitation agricole	487
L'utilisation de la main-d'œuvre	489
Utilisation du capital	490
Structures des services	491
Modifications de l'investissement dans les machines agricoles	493
Mode d'investissement	493
Activités agricoles et contraintes	494
Puissance nécessaire	495
Le rapport puissance-superficie	496
Rapports entre la capacité de production et le temps	497
Rapport entre la capacité de production et le coût	497
Remplacement de la machinerie	500
Modifications de l'acquisition de machines agricoles	502
Achat de machines	503
Incitations à l'achat	504
Propriété coopérative	505
Services de location	506
Changements des prises de décisions touchant les machines agricoles	507
26. CONSÉQUENCES D'UNE MÉCANISATION PLUS POUSSÉE DE L'AGRICULTURE	511
Modifications de la production agricole	512
Prix de vente des produits et prix coûtants	512
Diminution de la main-d'œuvre	512
Commercialisation de l'agriculture	513
Expansion des fermes	514
Obtention des capitaux	514
Culture à temps partiel	516
Évolution de la mécanisation	516
Applications nouvelles	518
Pour faciliter la poursuite de la mécanisation	521

Chapitre	Page
PARTIE V – PROBLÈMES SPÉCIAUX ET POINTS CONTROVERSÉS	
27. LE PROBLÈME DES PIÈCES DÉTACHÉES	537
Cas typiques touchant les garanties, le rendement, l'entretien et la réparation des machines agricoles	551
28. LES GARANTIES SUR LES MACHINES AGRICOLES	557
29. LA NORMALISATION DES PIÈCES	565
30. LES PROBLÈMES DES MACHINES AGRICOLES AU NIVEAU DU MARCHAND	573
Lois sur les machines agricoles	584
31. CHANGEMENTS D'APRÈS-GUERRE DANS LES PRIX ET LES COÛTS . .	589
Indices des prix officiels de la machinerie agricole	592
Hausse d'après-guerre dans les prix des tracteurs et des moissonneuses- batteuses	597
Comparaisons des variations de prix pour les machines agricoles et autres produits durables	602
Les prix des pièces des machines agricoles	606
APPENDICES	
APPENDICE A: STATISTIQUES DIVERSES	615
APPENDICE B: ÉCONOMIES D'ÉCHELLE RELATIVES AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES CANADIENNES	643
APPENDICE C: PRÉSENTATIONS ET SOUMISSIONS À LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE RELATIVE AUX MACHINES AGRICOLES, AU- DIENCES PUBLIQUES.	655
APPENDICE D: PERSONNEL DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE RELA- TIVE AUX MACHINES AGRICOLES	659
LISTE DES TABLEAUX	663
LISTE DES GRAPHIQUES	673

REMERCIEMENTS

Durant les quatre ans d'existence de la Commission, nombreux sont ceux qui lui ont permis de réaliser ses objectifs. Que leurs noms soient mentionnés ou pas dans le présent ouvrage, j'adresse à chacun d'eux mes sincères remerciements. Sans le concours de ces collaborateurs, il aurait été à mon avis impossible d'étudier la situation de l'industrie des machines agricoles avec l'ampleur et la minutie qui ont caractérisé les résultats obtenus.

Il faut remercier en premier lieu les fabricants de machines agricoles qui ont, non sans raisons, accueilli avec une certaine crainte la création d'une commission royale d'enquête sur leurs activités. Au cours des années, ces industriels ont été visés plus souvent qu'à leur tour par des enquêtes gouvernementales. Bien que ces enquêtes leur coûtent cher et que leur comportement réservé soit donc compréhensible, ils ont néanmoins pleinement collaboré à la tâche au fur et à mesure du déroulement des travaux. Sans leur appui, la Commission n'aurait pas été en mesure d'entreprendre un aussi vaste programme de recherches.

On doit classer dans le même ordre d'importance le rôle joué par les organismes agricoles, les gouvernements provinciaux et les simples particuliers, qui ont cerné, selon leur point de vue, les divers problèmes propres au secteur de la machinerie agricole. Leur remarques et mémoires à l'appui sont consignés dans l'annexe C du présent Rapport.

La Commission remercie également le personnel des diverses usines et des divers bureaux de recherches et laboratoires gouvernementaux visités en 1967. À cet égard, il est bon de mentionner l'excellent aperçu que nous ont donné sur les questions touchant les recherches et les essais, nos visites au *National Institute of Agricultural Engineering* de Silsoe (Angleterre), à l'Institut suédois d'essai d'Uppsala et au *Völkenrode Institute* de Brunswick (République fédérale d'Allemagne). Les nombreux rapports établis en 1967 lors du voyage des membres de la Commission en Europe n'auraient pu se concrétiser sans l'excellent concours des missions canadiennes dans les pays visités. La Commission remercie donc les représentants canadiens du ministère des Affaires extérieures et du ministère de l'Industrie et du Commerce à l'étranger, ainsi que les membres de leur personnel d'Ottawa qui ont facilité notre voyage.

On trouvera à l'annexe D du présent Rapport la liste des collaborateurs de la Commission, membres du personnel, chargés de recherches ou auteurs de diverses études. L'aide apportée par chacun d'eux est hautement appréciée. Parmi tous ceux qui ont offert une aide particulièrement précieuse, plusieurs noms méritent une

mention spéciale. Rappelons notamment M. David Schwartzman, de la *New School of Social Research* de New York, dont l'expérience et les conseils en matière d'organisation industrielle ont grandement étayé les travaux d'analyse touchant ce sujet. Le concours précieux apporté par M. Graham Donaldson, du Collège Wye de l'Université de Londres, est également à souligner. Outre les trois importantes études qu'il a présentées à la Commission, M. G. F. Donaldson a rédigé, en collaboration avec M. J. P. McInerney de l'Université de Manchester, le texte provisoire des chapitres 21 à 26 du Rapport. M. D. Martinusen, chargé de l'analyse financière, mérite lui aussi une mention spéciale.

Tout au long des travaux, la Commission a pu compter sur l'énergie, la ténacité et l'esprit d'initiative de son directeur de la recherche, M. Neil MacDonald. Loin d'être une sinécure, la direction des travaux de recherche exigeait de bonnes connaissances dans de nombreux domaines. C'est dans une large mesure, au travail de M. MacDonald, que nous devons les importantes constatations et analyses contenues dans le présent Rapport, dans le Rapport spécial et dans de nombreuses études publiées par la Commission.

En dernier lieu, la Commission tient à remercier son personnel administratif qui, en dépit de ses effectifs réduits, a assuré la bonne marche des travaux. Mentionnons notamment Mlle Lois Culpan, secrétaire administrative de la Commission, Mmes Eva Dawe et Alberta Lamb, rédactrices adjointes des rapports et des études publiés par la Commission, et Mme Olive Calder et Mlle Marni Linton, chargées de nombreuses tâches spéciales dans la rédaction des manuscrits ainsi que Mme Corilla Morin qui a particulièrement aidé à la préparation de la version française de ce Rapport. Des remerciements s'imposent en outre à Mme Ina Deruchie qui s'est chargée du domaine des arts graphiques et à Mme Theresa Hodgins, à qui revient le mérite d'une importante partie de la préparation définitive des textes. Enfin la Commission remercie M. Don Hanright, conseiller de rédaction, et M. R. H. McKercher, conseiller juridique de la Commission.

PARTIE I

INTRODUCTION ET PERSPECTIVES

Chapitre 1

INTRODUCTION

À l'époque de ma nomination au poste de commissaire, on me posait souvent la question suivante: « Dans quel but a-t-on formé cette commission? » À ce moment-là, je n'étais pas en mesure de répondre avec précision. Mais plus tard, ayant pris connaissance par des mémoires ou des audiences publiques de l'opinion des agriculteurs, des fabricants et des vendeurs de machines agricoles, j'ai beaucoup mieux saisi la raison de cette initiative. Je me suis rendu compte en effet que l'évolution de la technique dans ce domaine exerce un profond bouleversement dans le secteur rural. Plus que toute autre raison en particulier, l'amélioration de la machinerie agricole est à l'origine de l'exode massif de la main-d'œuvre et de la population rurales depuis 1945. C'est à elle aussi qu'on doit l'amorce de l'orientation vers des exploitations de plus grande taille. De pair avec l'amélioration des moyens de transport, celle de la machinerie a entraîné une diminution du nombre de concessionnaires et une concentration des établissements de vente et de service dans les centres commerciaux plus importants. Or, la mécanisation beaucoup plus poussée de l'exploitation agricole place davantage le fermier à la merci de pannes de machine au cours des périodes d'activité intense, notamment les semailles, la fenaison et les moissons. Toutes ces modifications ont entraîné chez un bon nombre de cultivateurs un sentiment d'insécurité, et l'impression que la machinerie agricole était en quelque sorte à l'origine de leurs déboires. Il fallait donc étudier sérieusement tous les faits nouveaux à la source de ces répercussions considérables sur les exploitations agricoles, et il ne fait aucun doute que ce besoin est l'élément déterminant de la création de la Commission.

Le présent Rapport comporte cinq parties principales. La Partie I contient un sommaire des principales conclusions du Rapport avec un répertoire de ses recommandations, et résume sans détours et sans les commenter les opinions exprimées dans les mémoires reçus, ou entendus lors des audiences publiques tenues par la Commission. La Partie II se penche sur la structure du marché et sur le comportement concurrentiel qui anime l'industrie de la machine agricole au Canada. Il s'agit d'une étude des réseaux de vente de gros et de détail, des modalités de vente à crédit de la machinerie agricole, et de sa fabrication. La Partie III englobe un certain nombre de questions touchant la position concurrentielle de l'industrie

sur le marché mondial. La Partie IV comporte une étude des changements et des besoins de recyclage imposés à l'agriculture canadienne par les modifications techniques et, à la lumière des nouveaux changements qui s'annoncent, propose certaines formules susceptibles d'aider l'agriculteur canadien à s'adapter à cette situation. La Partie V, enfin, étudie un certain nombre de problèmes spéciaux n'entrant pas véritablement dans le cadre des autres rubriques. Il s'agit des pièces de rechange, de leur normalisation, de la garantie, des changements survenus depuis la guerre dans les prix et les coûts, et de divers autres points spéciaux touchant les vendeurs de machines agricoles. Le Rapport se termine par quatre annexes dont deux se rapportent au contenu du présent Rapport. L'une contient un choix de données statistiques ayant trait aux machines agricoles, et l'autre offre certains renseignements touchant les économies d'échelle dans divers genres d'exploitations agricoles canadiennes.

Pour les besoins du présent Rapport, l'expression «machines agricoles» comprend toutes les machines et instruments offerts par l'industrie des instruments aratoires, conformément à la définition pour la statistique donnée dans la Classification type des industries (C. T. I. 311). Elle englobe les tracteurs agricoles, mais laisse de côté les tracteurs réservés au jardinage, au transport routier, et les tracteurs utilisés essentiellement dans le secteur de l'industrie ou de la construction; elle exclut aussi les outils à main. Certains groupes de données statistiques sur les machines agricoles, notamment l'indice des prix au cultivateur, comprennent les camions à usage agricole. On a toutefois décidé de ne pas tenir compte de ces véhicules dans le présent Rapport, étant donné que ce domaine relève davantage du secteur de l'industrie de l'automobile, déjà soumis à une enquête d'une commission royale¹.

L'après-guerre a été témoin de profonds changements dans la structure et l'organisation de l'industrie des machines agricoles. Vers la fin des années 1930, la production et la vente de la machinerie étaient toutes deux dominées par un nombre restreint d'entreprises. Si la modernisation et la complexité des produits allaient rendre peu à peu insoutenable la situation du réseau de vente, l'industrie assumait, à l'époque, la principale responsabilité pour la fourniture des pièces de rechange et le service après-vente. La question des reprises ne présentait encore qu'une importance négligeable, les appareils étant en général conçus en fonction de leur entretien à la ferme même, compte tenu de la disponibilité en pièces détachées. En outre, la date des moissons avait moins de conséquence avant l'apparition de la moissonneuse-batteuse, et les agriculteurs étaient moins préoccupés de l'importance du moment exact des semailles, des façons culturales et de la fenaison. Les succursales régionales des sociétés étaient en mesure d'assurer l'entretien et la fourniture des pièces de rechange. Sur le plan de la fabrication, l'industrie canadienne était principalement axée sur la production pour le marché canadien et les marchés d'outre-mer. Bien que, aux États-Unis,

¹Report of the Royal Commission in the Automobile Industry (Imprimeur de la Reine, Ottawa, avril 1961).

toutes les machines agricoles aient été affranchies du tarif depuis 1913, déjà, le tarif canadien est demeuré en vigueur jusqu'en 1944.

Les transformations des 25 ans qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont donné à l'industrie des proportions à l'échelle du continent, et même dans une certaine mesure à l'échelle mondiale. Tout en conservant leur identité, bon nombre de grandes entreprises ont atteint des proportions considérables. En 1939, les ventes annuelles de la société *Massey-Harris Company Limited* étaient de 21 millions de dollars. Son successeur, la société *Massey-Ferguson Limited*, a enregistré en 1969 des ventes de 1,043 millions de dollars canadiens à l'échelle mondiale, dont à peine un peu plus de 8 p. 100 au Canada. La presque totalité des usines canadiennes se spécialisent maintenant dans la fabrication d'un nombre limité de types de machines agricoles, vendues sur tout le continent nord-américain, si bien que les deux-tiers environ de la production canadienne sont exportés, tandis que 70 p. 100 des machines vendues aux agriculteurs canadiens sont d'origine étrangère. Bien que la majorité des importations provienne des États-Unis, on constate depuis quelques années un accroissement constant des importations en provenance d'Europe occidentale, notamment dans le domaine des tracteurs et, à un degré moindre, celui des moissonneuses-batteuses.

Les fonds affectés par l'industrie à la recherche et au développement ont également fait l'objet d'une augmentation considérable. Si les agriculteurs sont encore à l'origine de nombreuses innovations, leur réalisation pratique est de plus en plus le fruit des bureaux d'étude. Peu avant la dernière guerre, la société *Massey-Harris* consacrait environ \$500,000 à la recherche et au développement; en 1967, les dépenses de la société *Deere & Company* dans ce même secteur atteignaient 46 millions de dollars. Cette augmentation des fonds et les nouvelles réalisations dans les industries connexes, ont doté la machine agricole d'un haut degré de perfectionnement et de complexité. L'apparition de systèmes hydrauliques, de transmissions hydrostatiques, de moteurs diesels et de mécanismes de tâtement compliqués ont amélioré la puissance et la productivité de la machine agricole, exigeant, en revanche pour leur conduite et leur entretien, un niveau de compétence plus élevé.

Ce perfectionnement de plus en plus compliqué de nombreuses machines agricoles s'est accompagné d'une élévation de leur puissance: ainsi la puissance nominale moyenne des tracteurs agricoles de 19.3 CV en 1946 est passée en 1968 à 62.6 CV pour l'ensemble du Canada et à 83.2 CV pour la région des Prairies. Aujourd'hui, dans cette même région, les ventes comprennent une forte proportion de tracteurs de plus de 100 CV. De pair avec ce gain de puissance, les matériels de semailles et de travail du sol actionnés par les tracteurs ont vu leur taille s'accroître. C'est aussi le cas des moissonneuses-batteuses dont la puissance et le rendement ont augmenté de façon très marquée.

Simultanément les exploitations elles-mêmes ont subi un agrandissement analogue par suite du regroupement et du remembrement de bon nombre d'entre elles. C'est ainsi que le nombre de machines vendues de chaque type a accusé une

baisse, même si le volume financier du marché global de la machine agricole n'a cessé d'augmenter. En 1969, le nombre de tracteurs agricoles fabriqués en Amérique du Nord était de moitié inférieur à celui de 1951. Au contraire de l'industrie de l'automobile et de nombreux autres secteurs industriels dont le volume des ventes augmente chaque année, les fabricants de machines agricoles connaissent une réduction dans ce domaine. Au lieu de s'améliorer, la production de masse est en perte de vitesse.

En butte à une augmentation du coût de la main-d'œuvre et à une baisse des ventes, l'industrie s'est récemment tournée vers une internationalisation plus poussée de structures de fabrication. On note par exemple qu'au début des années 1960, la société *Ford Motor Company* a rationalisé la production de ses tracteurs à l'échelle mondiale, ne fabriquant chacun des éléments principaux que dans une seule usine, soit surtout à Basildon (Angleterre) et Anvers (Belgique), pour les monter ensuite à trois endroits: Basildon, Anvers et Détroit. La société a pu ainsi augmenter sa production tout en profitant des coûts de fabrication moins élevés en Europe.

Les autres principaux fabricants ont aussi subi l'influence de ces divers facteurs. La société *White Motor Company* exploite maintenant les anciennes compagnies *Cockshutt*, *Oliver* et *Minneapolis-Moline*, qu'elle a achetées à très bas prix. Elle a fermé un certain nombre d'usines et regroupé la production des trois anciennes compagnies dans les usines restantes. Quelques nouvelles sociétés ont fait leur apparition sur le marché. La société *New Holland* aujourd'hui un fabricant important de matériel de fenaison et de moisson, n'en était qu'à ses débuts en 1939. Mise sur pied pendant la guerre, la *Canadian Co-operative Implements Limited (C. C. I. L.)* a peu à peu agrandi ses installations et son réseau de vente et détient aujourd'hui une part substantielle du marché des Prairies. Après des débuts modestes dans la fabrication de transporteurs à grains, de pulvérisateurs et de barres d'attelage, la société *Versatile Manufacturing Ltd.*, de Winnipeg, fabrique une importante quantité d'andaineuses, de moissonneuses-batteuses et de gros tracteurs à quatre roues motrices. En 1969, son chiffre d'affaires s'élevait à 33.8 millions de dollars. Dans l'ensemble, cependant, l'industrie de la machine agricole demeure dominée par quelques sociétés qui sont au nombre des géants industriels de l'Amérique du Nord.

Jusqu'en 1945, l'industrie canadienne vendait sa production par l'entremise de représentants locaux mal équipés sur le plan des pièces de rechange et des installations d'entretien. La mécanique toujours plus compliquée et les besoins croissants des agriculteurs pour un service rapide ont rendu ce genre de structure inadapté, obligeant les fabricants à adopter, vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, un système de vente par concessionnaire. Ces derniers sont des commerçants indépendants qui achètent les machines et pièces de rechange de la société, possèdent les installations nécessaires, et fournissent à leurs clients les services de vente et d'après-vente. Durant la période de prospérité exceptionnelle qui a suivi la fin de la guerre, ces vendeurs ont pu financer leur commerce sans aide appréciable des fabricants. Toutefois, une fois comblée la demande accumulée

durant la guerre et les années de crise économique, les ventes ont périclité et les sociétés ont éprouvé quelque difficulté à amener leurs concessionnaires à maintenir une réserve suffisante de matériel. C'est la raison pour laquelle fut introduit un «matériel d'inventaire» sans intérêt des nouvelles machines. Aux termes de cette formule, un concessionnaire s'engageait à acheter de nouvelles machines, sans toutefois payer d'intérêt pour 12 mois sur les tracteurs, et pour un maximum de 23 mois sur la plupart des autres machines.

Pour les grandes sociétés, cette formule présentait l'avantage de conserver chez le concessionnaire un stock varié de produits en montre. Elle permettait en outre de persuader le vendeur d'acheter des machines qui n'avaient pas à être vendues immédiatement, et pour lesquelles la date d'échéance du paiement était fort éloignée. Ce régime comportait, par contre, certains inconvénients. Les ventes entièrement financées à brève échéance par la compagnie comportent un risque marqué. Lorsque les ventes sont à la baisse, les concessionnaires risquent de faire faillite, laissant à la compagnie la reprise du stock invendu. D'autre part, ce régime a donné à l'actif de l'industrie de la machine agricole une curieuse structure. Au cours des dernières années, la société *Deere & Company* possédait un actif global représentant 133 p. 100 du montant des ventes annuelles, les comptes à recevoir s'élevant à eux seuls à 75 p. 100 des ventes annuelles. Par contre, ses immobilisations nettes n'atteignaient qu'environ 22 p. 100 de la valeur des ventes annuelles, et moins de 17 p. 100 de l'actif global. En définitive, il reste que les frais de financement considérables de l'important stock des concessionnaires doivent être assumés par les cultivateurs.

D'importants changements organiques ont été réalisés au palier de la distribution. Tous les grands fabricants possèdent leur propre réseau de filiales de distribution en gros, permettant d'assurer les ventes et le service. Le nombre de filiales a cependant considérablement diminué au cours des récentes années. Dernièrement, les grandes sociétés ont fermé de nombreux points de vente de faible envergure, pour concentrer leurs efforts sur les gros concessionnaires situés dans les principaux centres commerciaux. Le nombre de concessionnaires de quatre grandes sociétés a baissé de 45 p. 100 au Canada entre 1962 et 1969. Si certains des commerçants ainsi privés de leur concession ont pu se tourner vers la vente des produits de fabricants plus spécialisés mais moins importants, on assiste de toute évidence, à un important changement organique. Étant donné que le coût de surveillance et de soutien des concessionnaires représente une partie notable des dépenses des filiales de distribution, cette réorganisation reflète sans aucun doute certaines pressions exercées sur les sociétés en vue d'une réduction des frais. Il est en outre probable qu'elle améliorera l'efficacité du service offert aux agriculteurs; une des études de la Commission montre que le petit concessionnaire est à l'origine d'un pourcentage anormalement élevé de plaintes formulées par les cultivateurs au sujet de la lenteur et de la piètre qualité du service.

Depuis l'après-guerre, la quasi-totalité des grands fabricants ont commencé de financer les ventes de machines au détail, créant à cet effet des filiales de crédit. La

formule a été utilisée en général comme moyen de concurrence, mais en offrant un financement sans intérêt sur les ventes «hors saison», elle sert aussi à encourager l'agriculteur à acheter avant la saison courante d'utilisation. Depuis peu, les sociétés offrent un crédit sans intérêt sur les ventes de «pleine saison», ce qui revient pratiquement à une réduction de prix camouflée.

Au palier du détaillant ou du concessionnaire, la concurrence est vive et les marges de profits ont accusé une baisse depuis l'après-guerre. Il semble également que l'efficacité du concessionnaire augmente dans une certaine mesure avec la taille de son commerce.

Le fait que la production et la vente de machines agricoles au Canada n'est qu'une des facettes d'une entreprise d'envergure continentale et, même sous certains aspects, mondiale, nous a conduits à étudier bon nombre de problèmes dans une perspective toute aussi vaste. Comme le soulignait le *Rapport spécial sur les prix des tracteurs et des moissonneuses-batteuses au Canada et dans d'autres pays*, rendu public en janvier 1970, le prix des tracteurs et autres machines agricoles vendus au Canada dépend en grande mesure de la façon dont les grands fabricants établissent l'origine de la machinerie vendue au Canada, et dont les prix sont fixés pour le transfert entre les diverses divisions d'une même société. Ces décisions sont souvent prises à l'étranger.

De même, les profits déclarés au Canada doivent être interprétés avec prudence, car ils dépendent beaucoup des prix de transfert des machines d'une division à l'autre d'une même société internationale. En raison de ces prix de transfert en vigueur dans une très forte proportion des importations et des exportations canadiennes, il est évident que les profits signalés au Canada sont quelque peu factices. On note par exemple qu'en 1966, quatre grandes compagnies ont déclaré des profits bruts imposables d'environ 35 millions de dollars, réalisés au Canada. Cependant, si toutes ces sociétés avaient utilisé, dans leurs calculs, le moins favorable des prix de transfert sur les importations et les exportations employés par l'une ou l'autre de ces entreprises, les profits indiqués n'auraient été que d'environ 25 millions de dollars. En revanche, si elles avaient utilisé le plus favorable (pour le Canada) des prix de transfert employés par une entreprise quelconque, les profits se seraient élevés à 47 millions de dollars.

Les faits recueillis par la Commission indiquent qu'une très importante partie des profits réalisés par les sociétés internationales sur les ventes de leurs produits aux agriculteurs canadiens est encaissée à l'étranger. C'est ainsi par exemple qu'en 1966, on a calculé qu'un certain nombre d'importantes entreprises ont réalisé un profit global de 54 millions de dollars sur des ventes de 310 millions au Canada. Là-dessus, 25 millions de dollars ont été réalisés au Canada et 29 millions de dollars aux États-Unis et dans d'autres pays. Vu la difficulté d'obtenir des renseignements à l'étranger, les profits ainsi réalisés n'ont été calculés que pour cette année particulière.

Comparativement à ceux de nombreuses industries, les profits obtenus par les principaux fabricants de machines agricoles depuis la Deuxième Guerre mondiale

ont été généralement modestes. Ils étaient nettement inférieurs à ceux réalisés entre 1920 et 1940. Au cours des dix dernières années, les profits enregistrés au Canada ont monté en flèche jusqu'en 1966, pour retomber ensuite brusquement. Dans leurs mémoires à la Commission, les compagnies n'ont rapporté en 1969 qu'un profit net (impôts déduits) de \$600,000 sur des ventes de 491 millions. Trois années plus tôt, en 1966, ces mêmes compagnies enregistraient au Canada un profit net de 30 millions de dollars sur des ventes de 569 millions. Ces profits englobent à la fois le secteur de l'importation et le marché national, et sont grandement influencés par les prix de transfert déjà mentionnés.

Bien que les profits aient été généralement modestes, l'industrie atteint un niveau de concentration considérable, une forte proportion des ventes globales se partageant entre un nombre restreint de compagnies. Il s'agit également d'un secteur industriel qui dresse des obstacles quasi infranchissables à la venue de nouveaux concurrents sur le marché, obstacles qui existent tant dans le domaine de la demande que dans celui des prix de revient. Pour ce qui est de la demande, la nature saisonnière des ventes et leur instabilité d'une année à l'autre, de même que la croissance assez lente de la demande, tout cela joue en faveur des grandes firmes solidement implantées. Dans le cas du coût de production, l'importance de la production de masse a produit un effet analogue. En outre, la nécessité de maintenir un réseau de distribution et de pièces de rechange bien organisé constitue également un obstacle de taille aux concurrents éventuels.

En dépit de ces entraves, l'arrivée de nouveaux fabricants a occasionné, au cours de la dernière décennie, une baisse sensible de la part du marché détenue par les trois compagnies les plus importantes en ce qui a trait à la plupart des principaux produits, les ventes de ces trois entreprises ayant décliné de 50 p. 100 en 1957 à 42 p. 100 en 1967. Survenant malgré même ces obstacles et des modestes profits, le déclin des ventes des grandes compagnies cadre bien avec la notion d'une industrie qui a favorisé une politique de prix élevés par rapport à ses coûts de fabrication. Ces prix élevés ont permis à des entreprises de moindre importance de survivre, et parfois même d'augmenter leur emprise sur le marché, en dépit de leur faible volume de production et de leurs prix de revient plus élevés. Certaines de ces petites entreprises ont été réorganisées après avoir subi des pertes sérieuses consécutives à une importante réduction de la valeur de l'actif. Les prix élevés ont également attiré de nouveaux concurrents. Dans le domaine des tracteurs, on compte certaines firmes anglaises, notamment *British Leyland Motors* et *David Brown*, ainsi que la compagnie canadienne *Versatile*. Dans le secteur des moissonneuses-batteuses, on peut citer certains modèles européens comme *New Holland Clayson*, la moissonneuse-batteuse *Ford*, fabriquée par la société *Claas*, ainsi que *Versatile*. Pour les autres machines, tels que les andaineuses, les charrues à disques et autres appareils de travail du sol, la politique des prix élevés appliquée par les grandes sociétés en fonction des prix de revient semble avoir contribué à la venue de nouveaux concurrents. Comme les nouveaux arrivés ont un volume de production plus faible et un prix de revient plus élevé que les grandes compagnies, leur

concurrence ne réduit pas les prix mais étale simplement le marché sur un plus grand nombre de compagnies.

Le fait que l'établissement de prix de vente élevés par rapport au prix de fabrication n'ait pas entraîné la réalisation de profits plus importants est dû en grande partie à l'actif considérable accumulé par l'industrie dans son réseau de distribution, résultat immédiat du régime d'assortiment sans intérêt consenti aux concessionnaires. Étant donné que l'industrie canadienne ne constitue qu'une petite partie d'une entreprise continentale et même, sous certains rapports, mondiale, il est difficile de concevoir pour notre pays une politique gouvernementale qui puisse avoir des résultats décisifs sur la structure de l'industrie. L'interdiction graduelle du régime de l'assortiment sans intérêt constitue la principale recommandation de la Commission destinée justement à modifier cette structure. En une première phase on réduirait la période de crédit sans intérêt, à six mois sur les tracteurs et à un an pour les autres machines, restriction qui devrait amener une réduction de l'inventaire des concessionnaires et une forte réduction globale des frais de distribution. La recommandation est exposée en plus amples détails au chapitre 11.

Nous venons d'accuser l'industrie de fixer un prix de vente élevé par rapport au prix de revient. Tout relatif que ce soit, cela n'en reste pas moins une différence qui risque de se répercuter tant sur les coûts unitaires que sur les prix, particulièrement dans les cas où les coûts unitaires augmentent sensiblement à mesure que décroît le volume de production. Cet état de choses qui déjà s'applique aux tracteurs et aux moissonneuses-batteuses pourrait bien s'étendre aux autres machines agricoles. Dans ces circonstances, l'intéressante marge de profit brut provenant de la différence prix de vente/coût unitaire favorisée par les firmes principales attirera de nouvelles entreprises ou permettra la survivance des petites compagnies. Il en résulte que les principaux fabricants ont un volume de vente réduit et un coût unitaire plus élevé qui semble justifier la politique des prix de la compagnie. Par contre, si les grands fabricants offraient des prix peu élevés en fonction du prix de revient, les petites entreprises disparaîtraient ou ne seraient pas attirées par ce marché, et les grandes entreprises bénéficieraient d'un plus fort volume de vente et de coûts unitaires moins élevés. En ce qui a trait aux tracteurs, la tendance nord-américaine semble favoriser des prix élevés par rapport aux coûts unitaires, alors qu'en Grande-Bretagne, ce soit le contraire. Cette différence, bien que difficile à expliquer, tient peut-être aux caractéristiques des principales compagnies sur les deux marchés, et à certaines considérations historiques. Henry Ford et Harry Ferguson préconisaient tous deux une faible marge entre le prix de revient et le prix de vente, visant par là à réduire au minimum le coût unitaire grâce à un volume de production élevé. Il est à remarquer que les deux sociétés britanniques les plus importantes à l'heure actuelle de machines agricoles sont les successeurs des entreprises fondées par ces deux industriels.

En raison du perfectionnement et de la complexité toujours plus grands de leurs produits, les principaux fabricants ont reconnu le besoin d'accorder un meilleur soutien à leurs vendeurs. Ainsi, ils offrent des stages de formation spéciaux

à l'intention des mécaniciens, publient des manuels d'entretien et des revues spéciales, et conseillent les concessionnaires dans la gestion de leur entreprise et l'aménagement de leurs installations. Les compagnies n'ont cependant pas répondu avec le même entrain au besoin de documentation et de conseils qu'éprouve l'agriculteur dans le choix de la machine adaptée à ses exigences. Les compagnies ne sont d'ailleurs pas les seules en cause. Dans un récent ouvrage publié par la faculté d'Agriculture et des Arts ménagers de l'Université du Manitoba, intitulé *Principles and Practices of Commercial Farming*, une seule page sur 600 est consacrée aux moissonneuses-batteuses. L'agriculteur n'y trouvera pratiquement aucune indication sur la manière de déterminer la puissance de machine qu'il lui faut. Et pourtant, à mesure que croissent la taille et le coût des machines, la décision qui motive la mise de fonds du cultivateur prend une importance toujours plus grande. C'est la raison pour laquelle le présent Rapport recommande la création d'un service d'évaluation et d'essai pouvant fournir à l'agriculteur des renseignements beaucoup plus sûrs et détaillés, qui lui permettraient d'étayer sa décision quant à ses investissements et au remplacement de la machinerie.

Dans une certaine mesure, l'agriculteur et le fabricant font penser à de vieux mariés à la vie remplie de vicissitudes. Leurs intérêts sont intimement mêlés: les cultivateurs dépendent étroitement des compagnies pour obtenir leurs nouvelles machines, ainsi qu'un service sûr et rapide de pièces de rechange. Dans une certaine mesure, ils admirent les produits de la compagnie, notamment les nombreuses machines dont la mise au point a permis une économie de main-d'œuvre. Par contre, ils éprouvent souvent une vive méfiance à l'égard des grandes compagnies qu'ils suspectent de réaliser des profits considérables à leurs dépens. Certains agriculteurs croient que les sociétés vendent leurs nouveaux modèles sans les avoir essayés suffisamment.

Dans une très grande mesure, c'est le monopole quasi complet des compagnies sur le secteur technologique de cette industrie qui est à l'origine de cette méfiance. La technique de la machine agricole n'a pratiquement fait l'objet d'aucune recherche de la part du gouvernement et des universités du Canada. À l'exception d'une brève période au cours de laquelle l'*Agricultural Machinery Administration* exerçait son action en Saskatchewan, l'essai ou l'évaluation de la machinerie n'a été assuré que par les sociétés elles-mêmes. Cette situation explique le nombre extrêmement restreint d'ingénieurs, spécialisés en ce domaine, en dehors de ceux qu'emploie l'industrie de la machine agricole. Même, ces rares ingénieurs hésitent souvent à critiquer ouvertement les compagnies car ils dépendent d'elles de diverses façons, soit par exemple pour un prêt de matériel à des fins de recherches, pour des subventions à la recherche, et pour des échanges de vues sur divers sujets touchant ce domaine. La presse agricole est, elle aussi, soupçonnée de ne pas être entièrement partielle car elle est fortement soutenue par le budget publicitaire des sociétés de machines agricoles.

Je suis convaincu qu'une telle sujétion n'est pas bonne, aussi la mise en vigueur des diverses mesures recommandées dans le présent Rapport devrait

contribuer à y mettre fin. À cet égard, un plus vaste programme de recherches gouvernemental et universitaire sur les problèmes fondamentaux du fonctionnement et de la conception des machines en vue de rendre l'exploitation agricole plus efficace et plus économique, augmenterait le nombre d'ingénieurs et de techniciens indépendants. La création d'un service d'évaluation contribuerait également à soulager la sujétion actuelle des agriculteurs aux données fournies par les compagnies au sujet de la puissance et des mérites des machines.

La proposition fondamentale comporte la création d'un service relativement modeste (comparé par exemple au Conseil national des recherches) mais hautement qualifié dans la recherche et l'évaluation, dirigé par un conseil d'administration semi-indépendant. Cet organisme aurait son propre programme de recherches consacré à l'amélioration de la machine agricole. Il serait en outre chargé d'un programme considérablement augmenté de subventions à la recherche, en faveur des universités canadiennes. Ce programme assurerait un courant ininterrompu d'informations techniques adaptées aux exigences de l'agriculture canadienne et contribuerait ainsi d'une façon marquée à maintenir la position concurrentielle sur les marchés mondiaux. Ce service ou centre serait également chargé de l'essai et de l'évaluation de la machinerie agricole, ainsi que de fournir des renseignements sûrs aux agriculteurs afin d'éclairer leurs décisions en matière d'achat ou de remplacement du matériel. Comme centre technique en général, ce service pourrait en outre mener un programme de recherches visant à améliorer la sécurité et à réduire les troubles de santé imputables à la machinerie agricole, élaborer un meilleur programme éducatif en matière de santé et de sécurité, et amorcer la compilation de données statistiques plus complètes dans ce domaine. Il devrait aussi entreprendre un programme de recherches restreint sur la possibilité d'une plus grande normalisation, et montrer l'exemple en matière de normalisation. Ce nouveau service devrait enfin encourager et faciliter une collaboration efficace entre les fabricants, les concessionnaires et les agriculteurs.

Le Comité du Conseil privé a demandé entre autres à la Commission d'étudier «la situation concurrentielle, présente et éventuelle, de l'industrie canadienne des machines agricoles au Canada et dans le commerce d'exportation» et de recommander «les mesures qui contribueraient à l'expansion d'une production efficace des machines agricoles». À l'heure actuelle, le Canada ne fabrique que 7 à 8 p. 100 des machines agricoles de provenance nord-américaine, pourcentage nettement inférieur à celui des ventes de machines agricoles nord-américaines au Canada, qui est d'environ 12 p. 100. Les raisons de cet écart ne sont pas complètement évidentes. Dans une certaine mesure, la situation s'explique du fait qu'un certain nombre de compagnies fabriquant la gamme complète de produits ne possèdent pas d'usine au Canada, et que d'autres grandes entreprises installées au Canada qui est d'environ 12 p. 100. Les raisons de cet écart ne sont pas les avantages industriels offerts. Ce n'est évidemment pas par hasard que la société *Massey-Ferguson* est la seule grande entreprise dont le volume de production est plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. La part réduite du Canada sur le volume de

production s'explique également du fait que les principales fabriques de tracteurs n'ont pas d'usines au Canada et qu'aucune grande compagnie, à l'exception de *Massey-Ferguson*, n'offre des pièces détachées pour tracteurs provenant du Canada.

Étant donné la lenteur du rythme des ventes de machines agricoles sur notre continent et le déclin du nombre d'unités produites par suite de l'agrandissement des exploitations, il est peu probable qu'on assiste à une réimplantation importante des usines fabriquant les produits actuels. L'industrie de la machine agricole fait l'objet d'une rapide évolution technologique qui est appelée à se poursuivre. La situation en Grande-Bretagne et dans certains autres pays prouve que quelques petites entreprises indépendantes sont souvent à l'avant-garde dans le développement et la mise en marché de nouvelles machines spécialisées. L'accroissement de la production de machines agricoles canadiennes devrait donc être stimulé d'une façon marquée par l'amplification du programme de recherches technique recommandé plus haut. Les petites entreprises indépendantes bénéficieront à la fois des nouvelles idées émanant de cette recherche, et de la présence d'un plus grand nombre de spécialistes en génie agricole travaillant aux centres de recherches de l'État et des universités. Quant aux grandes sociétés, la présence de conditions de recherches beaucoup plus favorables les inciterait à établir un plus grand nombre de leurs centres d'études au Canada. Tout cela devrait, peu à peu, entraîner un accroissement du volume de production de ces sociétés au Canada.

Cette brève introduction n'aborde que quelques aperçus des faits saillants contenus dans le présent Rapport. De nombreuses questions étudiées en profondeur n'y sont pas mentionnées, soit par exemple celle des pièces de rechange. Pour bien embrasser la nature de cette industrie et de ses problèmes complexes, il est indispensable de lire le Rapport au complet. Un très grand nombre de recommandations ont été formulées; on les retrouve pour la plupart dans le texte des divers chapitres du Rapport traitant des problèmes dont elles découlent. Pour en simplifier la consultation, ces recommandations sont répertoriées en annexe au présent chapitre.

INDEX DES RECOMMANDATIONS

Agence canadienne de développement international

importance plus grande à l'institut de recherche, 412

Agriculteurs

conseils concernant la mise en marché des améliorations apportées aux machines agricoles, 526

conseils concernant les catalogues de prix conseillés de détail par les entreprises, 611
divulgaration des taux d'intérêt, 212

droit de consulter le catalogue des prix du concessionnaire, 611

nomination d'un «ombudsman» de l'industrie des machines agricoles, 530

service consultatif, 529

Application des normes

comité des normes, 571

création et apposition, sur les machines, de certificats d'application des normes, 571

interchangeabilité des pièces, 571

rôle de l'organisme chargé de faire des essais et des appréciations, 571

Brevet

conseil aux agriculteurs concernant la mise en marché des améliorations apportées aux machines agricoles, 526

Canadian Farm and Industrial Equipment Institute

transport des pièces de rechange, 550

Collaboration

collaboration entre fournisseurs et usagers, 529

Concessionnaires

absence de limitations à la durée du crédit consenti aux concessionnaires, 211

création d'un régime d'emprunt garanti, 210

élargissement des sources de crédit aux concessionnaires, 270

emprunts de la Banque de développement industriel, 270

emprunts garantis aux concessionnaires, 270

établissement de taux minimums d'intérêt sur les ventes à crédit entre les fabricants et les concessionnaires, 211

illicéité des contrats d'exclusivité, 270

interdiction du régime d'assortiment sans intérêt, 10, 270

législation sur les concessions, 574

liste des prix des pièces, droit des agriculteurs de consulter, 611

obligation de donner un préavis d'annulation de la concession, 574

- reprise des machines et des pièces en cas d'annulation des concessions, 574
- restrictions aux conditions d'octroi de prêts garantis aux concessionnaires, 210
- suppression des petits concessionnaires afin de diminuer les coûts de distribution par la rationalisation des réseaux de distribution, 269
- suppression des ventes en consignations entre les fabricants et les concessionnaires, 210

Concessions aux marchands

- législation sur les concessions, 574
- obligation de donner un préavis d'annulation, 574
- reprise des machines et des pièces en cas d'annulation, 574

Contrats à tempérament

- exclusion de toute période sans intérêt au fin de l'établissement des intérêts, 212
- législation provinciale sur la divulgation des taux d'intérêt, 212

Contrats d'exclusivité

- rendus illicites entre le fabricant et le concessionnaire, 270

Coopérative fédérée

- encouragement à continuer de jouer un rôle actif, 200

Coûts

- diminution des coûts de fabrication par l'augmentation du volume de production, 269
- diminution des coûts de fabrication par l'intégration, au niveau international, des opérations de fabrication, 269
- diminution des coûts de distribution par l'interdiction du régime de l'assortiment sans intérêt aux concessionnaires, 10, 270
- diminution des coûts de distribution par la rationalisation des réseaux de distribution, 269
- diminution des coûts de distribution par la réduction des stocks imposés aux concessionnaires, 269
- production, économies d'échelle par des ententes avec des entreprises européennes, 269

Coûts de distribution

- diminution par l'interdiction du régime de l'assortiment sans intérêt consenti aux concessionnaires, 10, 270
- diminution par l'interdiction des stocks imposés aux concessionnaires, 269
- diminution par la suppression des petits concessionnaires afin de rationaliser les réseaux de distribution, 269

Crédit

- divulgation des taux d'intérêt, 212
- réduction de la période du régime d'assortiment sans intérêt consenti aux concessionnaires, 10

Dépréciation

- maintien des avantages accordés aux cultivateurs provenant du mode actuel d'établissement du taux de dépréciation, 533
- remplacement possible par un régime de crédit pur et simple lors de l'achat, 533
- taux autorisé, augmentation du, 532

Dommmages

- étude par les gouvernements provinciaux, au profit des agriculteurs, 562
- exigence d'une caution par le distributeur, 562
- limitation du montant, 562
- régime d'assurance partagée, 562

Économies d'échelle

- par des ententes avec des entreprises européennes, 269

Éducation

- sur la sécurité et la santé, 531

Entreprises de machines agricoles

- accroissement de la production par la recherche et le développement, 13
- aide financière aux entreprises canadiennes plus petites pour défrayer le coût d'études effectuées par des conseillers en gestion et pour la réalisation de changements, 417
- amélioration du transport des pièces par le moyen du fret aérien, 549
- appréciation de la longueur des délais dans la livraison des pièces, 548
- augmentation du nombre de pièces emmagasinées au dépôt central, 548
- catalogues de pièces détachées indiquant les possibilités d'approvisionnement auprès d'autres entreprises, 572
- coût des services d'urgence, 547
- diminution des coûts de distribution par la rationalisation des réseaux de distribution, 269
- diminution des coûts de distribution par la réduction des stocks imposés aux concessionnaires, 269
- diminutions des coûts de fabrication par l'augmentation du volume de production, 269
- distinction entre les différentes sortes de machines et de pièces, 562
- dommmages, régime d'assurance partagé, 563
- élaboration de méthodes permettant d'éviter les retards dans la livraison des pièces de rechange, 548
- étude, par l'organisme d'appréciation ou de contrôle, de l'expérience des entreprises en matière de garantie, 562
- exigence d'une caution pour couvrir les dommmages indirects, 563
- explication plus précise à l'agriculteur et plus grande étendue des garanties, 562

- illicéité des contrats d'exclusivité avec les concessionnaires, 270
- inclusion, dans la garantie portant sur les pièces de rechange, des frais encourus par les concessionnaires pour les obtenir, 558
- interdiction des fusions susceptibles de diminuer la concurrence à moins qu'elles n'assurent aux agriculteurs une diminution des coûts, 270
- livraison urgente des pièces à frais partagés, 549
- panne en cours de garantie, 559
- prix des tracteurs importés d'Europe devraient être réduits d'un montant égal à celui des frais normaux du régime de l'assortiment, 204
- publication, par les entreprises, des chiffres sur leur expérience en matière de garantie ne serait pas à recommander, 562
- publication des conditions de remboursement des frais de garanties au concessionnaire, 562
- publication des prix conseillés de détail, 611

Essai et appréciation

- but de l'organisme chargé de faire des essais et des appréciations, conseiller les agriculteurs dans leurs décisions, 527
- campagne d'éducation sur les dangers que peuvent présenter les machines agricoles, 531
- collaboration avec les services consultatifs existants, 529
- création d'une agence, 528
- création de certificats d'application des normes, 571
- création d'un organisme central, 527
- création d'un service d'essai et d'appréciation, 12
- création d'un service d'évaluation dans le but de soulager la sujétion actuelle des agriculteurs aux données fournies par les entreprises, 12
- données statistiques sur la sécurité et la santé, 531
- essai des prototypes de machines, 528
- information des cultivateurs, 11
- objectifs du service, 12
- obtention, par l'organisme officiel, des données sur l'expérience des entreprises en matière de garantie, 562
- renseignements, mis à la disposition des agriculteurs, 529
- service utilisant ses «bons offices» pour aider à maintenir de bonnes relations entre tous ceux qui s'intéressent aux machines agricoles, 530
- usage de stations régionales, 527

Financement

- absence de limitations à la durée du crédit consenti aux concessionnaires, 211
- contrats de vente à tempérament devraient indiquer les taux d'intérêt postérieur à la période sans intérêt, 212
- élargissement des sources de crédit aux concessionnaires, 270
- interdiction du régime d'assortiment sans intérêt, concessionnaire 270
- légalisation provinciale sur la divulgation des taux d'intérêt 212

- nécessité d'une législation, 270
- prêts assurés aux concessionnaires, 270
- prolongation de la durée maximale du crédit pouvant être obtenu sous la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, 212
- publications de données portant sur les fonds disponibles et sur les régimes de financement à crédit, 212
- régime actuel 524
- régime d'emprunts garantis aux concessionnaires, 210
- restrictions aux conditions d'octroi de prêts garantis aux concessionnaires, 210
- taux d'intérêt déterminé en deux étapes sous la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, 212

Financement sans intérêt

- absence de limitation à la durée du crédit consenti aux concessionnaires, 211
- interdiction du régime d'assortiment sans intérêt aux concessionnaires, 270
- modification à la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles autorisant l'octroi d'emprunts à la fin de la période de crédit sans intérêt, 208

Fusion

- interdiction des fusions susceptibles de diminuer la concurrence à moins qu'elles n'assurent aux agriculteurs une diminution des coûts, 270

Garantie

- acceptation des entreprises de payer les frais encourus par les concessionnaires pour obtenir les pièces de rechange, 558
- distinction entre les diverses machines et pièces, 562
- publication des conditions imposées au concessionnaire, afin d'aider l'agriculteur, 562
- rendue plus claire et plus étendue, 562

Institut de machines agricoles

- agence chargée de faire des essais et des appréciations, création, 527
- agence chargée de faire des essais, collaboration avec les services consultatifs existants, 529
- agence chargée de faire des essais, rôle, conseiller les agriculteurs dans leurs décisions, 527
- apport, 533
- collaboration avec les entreprises pour fin de recherche et développement, 525
- composition du bureau de direction, 525
- conseils aux agriculteurs par une agence chargée de faire des essais et des appréciations, 529
- conseils aux agriculteurs concernant la mise en marché des améliorations apportées aux machines agricoles, 526
- création, 12, 533

- essais et appréciations dans des stations régionales, 527
- essais des prototypes de machines, 528
- mise sur pied d'une agence centrale chargée de faire des essais et des appréciations, 527
- recherche universitaire sur la sécurité et la santé, 531
- renseignements aux agriculteurs concernant les critères de décision, 533
- service utilisant ses «bons offices» pour aider à maintenir de bonnes relations entre tous ceux qui s'intéressent aux machines agricoles, 530

Libre-échange

- négociations avec le gouvernement des États-Unis, en vue d'un accès égal au marché nord-américain, 307

Loi sur les machines agricoles

- adoption par certains gouvernements provinciaux, 583

Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles

- modification autorisant l'octroi d'emprunts à la fin de toute période de crédit sans intérêt, 208
- modification permettant des prêts après la période de prêt sans intérêt «hors saison», 271
- modifications portant sur le degré de concurrence dans l'industrie, 212, 270
- prolongation de la période maximale de remboursement des prêts, 212
- régime de prêts comportant un taux d'intérêt «en deux étapes», 212

Machines agricoles

- augmentation du taux de dépréciation autorisé, 532
- conseils aux agriculteurs sur les façons de faire breveter leurs inventions et de les lancer sur le marché, 526
- maintien des avantages accordés aux cultivateurs provenant du mode actuel d'établissement du taux de dépréciation, 532
- remplacement possible du taux autorisé de dépréciation actuel par un régime de crédit pur et simple lors de l'achat, 532

Machines agricoles, mécaniciens (métier)

- formation et recrutement, 582
- rôle des gouvernements provinciaux, 582
- subventions à la formation, 582

Marques de commerce

- usage, comme restriction au commerce n'est pas dans l'intérêt du Canada, à réviser, 271

Mécanisation des fermes

- programme d'encouragement, 524
- programme intégré, 524
- problèmes sociaux, recherche sur les, 531

Normalisation

- encouragement à la recherche, 571
- nécessité de directives, 571

Ombudsman

- nomination d'un «ombudsman» de l'industrie des machines agricoles, 530

Organismes agricoles

- devoir de renseigner les membres sur les avantages offerts par la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, 271
- négociation avec les syndicats et les entreprises concernant les services d'urgence, 547

Pièces

- absence de limitations à la durée du crédit consenti aux concessionnaires, 211
- amélioration nécessaire du transport des pièces, 549
- appréciation par les entreprises, de la longueur des délais dans la livraison des pièces hors-stock, 548
- augmentation du nombre de pièces emmagasinées au dépôt central, 548
- dépôt d'une caution, par les entreprises, pour garantir la disponibilité des pièces, 583
- droit des agriculteurs de consulter le catalogue des prix des concessionnaires, 611
- élaboration, par les entreprises, de méthode permettant d'éviter les retards dans la livraison, 548
- élimination des délais d'expédition attribuable au gouvernement fédéral, 549
- étude par Canadian Farm and Industrial Equipment Institute dans le but d'améliorer le transport des pièces, 549
- inclusion, dans la garantie, des coûts du concessionnaire pour obtenir les pièces, 549
- livraison urgente des pièces à frais partagés, 549
- nécessité pour les entreprises d'utiliser le frêt aérien, 549
- octroi de permis, par les provinces, aux distributeurs de machines agricoles, 583
- publication d'un catalogue des prix, 610
- rédaction, par les entreprises, d'un catalogue de pièces détachées indiquant les possibilités d'approvisionnement auprès d'autres entreprises, 572
- services d'urgence rendus plus difficile par les conventions collectives, 547
- suppression des délais douaniers dans l'importation des pièces, 549

Prix

- amélioration de l'index du catalogue des prix conseillés de détail, 610
- catalogue des prix, concessionnaire, 610
- catalogue des prix de gros ou des prix payés par le concessionnaire, 610

- catalogue des prix des pièces, 607, 610
- droit des agriculteurs de consulter le catalogue des prix des concessionnaires, 611
- mise à la disposition des agriculteurs du catalogue des prix conseillés de détail, 610
- prix des tracteurs importés d'Europe devraient être réduit d'un montant égal à celui des frais normaux du régime de l'assortiment, 204
- publication des prix conseillés de détail, 611
- publication distincte de sous-indices, 610

Recherche et développement

- agence centrale chargée de faire des essais et des appréciations, création, 527
- agence chargée de faire des essais et des appréciations, création, 528
- agence chargée de faire des essais, rôle, conseiller les agriculteurs dans leurs décisions, 527
- aide dans le cadre d'un programme général d'encouragement, 359
- attention particulière aux connaissances de base, 363, 525
- attention particulière à la technique des machines, 525
- augmentation des fonds destinés à venir en aide à la recherche universitaire, 525
- besoin d'un plus grand nombre d'étudiants gradués, 363
- collaboration de la part de l'Institut des machines agricoles avec les entreprises, 525
- conseils aux agriculteurs par une agence chargée de faire des essais et des appréciations, 529
- conseils aux agriculteurs concernant la mise en marche des améliorations apportées aux machines agricoles, 526
- contrôle et coordination des fonds de recherche, 525
- création d'un comité consultatif au sein du ministère fédéral de l'Agriculture, 363
- encouragement à l'accroissement de la production, 13
- essais et appréciations dans des stations régionales, 527
- essais des prototypes de machines, 528
- étude sur la rentabilité des recherches proposées, avant l'octroi de fonds, 525
- instauration d'un climat de recherche, 359
- intensification des efforts dans les stations de recherche et les fermes expérimentales, 525
- intensification du programme de recherche du ministère fédéral de l'Agriculture sur la machinerie agricole, 363
- modification du budget de recherche du ministère fédéral de l'Agriculture, 363
- nécessité de faire une réévaluation du programme de recherche agricole actuel à la lumière des critères coût et profit, 363
- octroi de fonds, par le ministère fédéral de l'Agriculture, pour des recherches en vue d'encourager l'amélioration des machines agricoles, 524
- octroi de fonds aux universités pour de l'équipement, 363

problèmes sociaux provenant de la mécanisation, recherche sur, 531
 programme visant à augmenter le nombre d'ingénieurs et de spécialistes en
 machinerie agricole, 12
 recherche inter-disciplinaire, 363
 recherche universitaire sur la sécurité et la santé, 531
 renseignements aux agriculteurs concernant les critères de décision, 527
 sécurité et santé, 530

Régime de crédit «en saison»

interdiction du régime de crédit «en saison» sans intérêt, 207

Régime d'assortiment

adoption progressive de limitations au régime sans intérêt, 211
 collaboration du gouvernement des États-Unis pour interdire le régime sans
 intérêt, 270
 interdiction du régime d'assortiment sans intérêt, 10, 210, 270
 préavis quant aux restrictions, régime sans intérêt, 211

Sécurité et santé

amélioration des données statistiques sur la sécurité et la santé, 531
 campagne d'éducation sur les dangers que peuvent présenter les machines
 agricoles, 531
 dispositifs de sécurité obligatoires, arceaux de sécurité, ceintures de sécurité,
 cabines de sécurité, 530
 dispositifs de sécurité obligatoires pour les cabines de tracteurs, 530
 interdiction des cabines de tracteurs ne répondant pas aux exigences de
 sécurité, 530
 préavis concernant les mesures de sécurité obligatoires, 531
 programme de recherche sur la sécurité et la santé, 12, 530
 recherche universitaire, 531

Services consultatifs

aide financière aux entreprises canadiennes plus petites pour défrayer le coût
 d'études effectuées par des conseillers en gestion et pour la réalisation de
 changements, 417
 étude par le ministère de l'Industrie et du Commerce pour déterminer la portée
 et la profondeur de ces services, 360

Service d'urgence de pièces de rechange

augmentation du nombre de pièces emmagasinées à l'entrepôt central, 548
 difficultés provenant des conventions collectives, 547

Statistiques

amélioration du catalogue des prix de vente conseillés de détail, 610
 catalogue des prix, concessionnaires, 610

- catalogue des prix des pièces, 610
- élaboration et publication de catalogue de prix, 607
- élaboration et publication d'un catalogue des prix de gros ou des prix aux concessionnaires, 610
- publication de données portant sur les fonds disponibles et sur les régimes de financement à crédit, 212
- publication distincte de sous-indices, 610
- rassemblement de données statistiques sur la sécurité et la santé, 531

Syndicats

- coût des services d'urgence, 547

Taux d'intérêt

- exclusion de toute période sans intérêt au fin de l'établissement des intérêts, 212
- législation provinciale sur la divulgation des taux d'intérêt, 212
- minimum, aux concessionnaires, 210, 270
- régime de prêt offrant un taux d'intérêt en deux étapes sous la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, 212

Universités

- fonds pour équipement de recherche, 363
- services consultatifs aux agriculteurs, 529

Vente en consignation

- interdiction, 210, 270

Ventes «en saison»

- interdiction des ventes «en saison» suivant un régime sans intérêt, 271